

Direction du Théâtre Municipal et de la Saison Lyrique et Musicale - Contrat avec M. Didier BRUNEL

M. l'Adjoint FERRÉOL, Rapporteur : Au cours de sa séance du 13 décembre 1993, le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, donnait son accord pour lancer une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes en vue de désigner le directeur du Théâtre Municipal et de la Saison Lyrique et Musicale à partir du 1^{er} septembre 1995.

Après une première procédure de publicité déclarée infructueuse, un nouvel appel à candidatures a été lancé sur la base d'un cahier des charges approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 mai 1994. Un jury dont la composition a été fixée par décision du Conseil Municipal également le 30 mai 1994, a été chargé de seconder la Commission de Délégation de Service Public par son travail d'étude et d'analyses des offres.

Au cours de sa réunion du 6 octobre 1994, la Commission de Délégation de Service Public a retenu la candidature de M. Didier BRUNEL.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'entériner ce choix et de se prononcer sur la convention et les cahiers des charges à intervenir avec M. BRUNEL, l'un portant sur la saison lyrique et musicale, l'autre sur la direction du Théâtre pour la période du 1^{er} septembre 1995 au 31 août 1998.

1) Saison lyrique et musicale : M. BRUNEL devra, au cours de chaque saison, proposer :

- **une saison lyrique** comprenant au minimum 3 opéras et 4 opérettes (ou comédies musicales) pouvant être représentés plusieurs fois ; 4 au moins feront l'objet de création ou de coproduction ; le programme comprendra des ouvrages du répertoire classique, mais aussi baroque, moderne et contemporain. Une collaboration avec les partenaires locaux sera privilégiée en vue d'une sensibilisation du plus large public à l'activité lyrique ; la programmation sera arrêtée après accord de l'Adjoint chargé de l'Action Culturelle.

L'Orchestre de Besançon sera, chaque fois que possible, appelé à participer à la réalisation de ces spectacles, étant précisé que la rémunération des musiciens sera à la charge de M. BRUNEL.

- **une saison musicale** comprenant au minimum 8 concerts, dont 2 proposés par l'Orchestre de Besançon.

En contrepartie, la Ville de Besançon versera à M. BRUNEL une subvention d'un montant maximum de 4 000 000 F TTC par saison versée en deux tranches égales, l'une au 1^{er} septembre, l'autre au 1^{er} février ; le montant de la première tranche de subvention versée le 1^{er} septembre 1995 s'élèvera en conséquence à 2 000 000 F. Cette subvention sera indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages (France entière hors tabac).

Pour permettre la préparation de la saison 1995-1996, cette première tranche peut faire l'objet d'un versement anticipé à la demande du délégataire sur la base d'un budget provisionnel d'utilisation. Ce versement est au maximum égal à 30 % du montant total de la première tranche.

De plus, M. Didier BRUNEL utilisera le Théâtre gratuitement pour l'exercice de ces activités lyrique et musicale. De même, il pourra bénéficier des services de l'atelier de construction des décors pour les réalisations des décors des spectacles présentés à Besançon.

2) Direction du Théâtre Municipal : M. BRUNEL recevra la mission de diriger le Théâtre Municipal, à savoir :

- gérer l'utilisation de la salle de spectacle du Théâtre et en dresser le calendrier d'occupation, arrêté après accord de l'Adjoint délégué à l'action culturelle. Il sera, à ce titre, conseiller technique pour l'accueil et l'organisation de spectacles au Théâtre,

- gérer et organiser le calendrier de travail du personnel technique du Théâtre,

- respecter et faire respecter tous les règlements de sécurité et de discipline indispensables à la bonne marche de l'exploitation.

En contrepartie, M. Didier BRUNEL utilisera gratuitement les locaux d'administration du Théâtre, chauffés, éclairés et entretenus par la Ville de Besançon ; il aura aussi l'autorisation de disposer de la salle de spectacles en état de marche, 15 fois par saison.

A l'issue de chaque saison, M. Didier BRUNEL sera tenu de fournir à l'Administration Communale un bilan et compte d'exploitation certifiés de chacune de ses activités (saison lyrique et musicale - direction du Théâtre).

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider de déléguer à M. Didier BRUNEL la direction de la saison lyrique et musicale et la direction du Théâtre,

- autoriser M. le Maire à signer la convention et les cahiers des charges à intervenir,

- s'engager à inscrire au budget primitif de chacune des années concernées, le montant des crédits nécessaires, au chapitre 945.25/657.41026.

M. LE MAIRE : Si vous avez lu la presse, si vous avez été destinataire d'une lettre ouverte à M. Robert SCHWINT du Comité des Amis du Théâtre Lyrique, vous êtes parfaitement au courant du sujet. Je crois que dans cette opération, le Maire de la Ville a souhaité appliquer les textes actuellement en vigueur dans le choix d'un délégué de service. Il l'a fait en toute connaissance de cause après avis d'un jury normalement constitué qui, à deux reprises, s'est plongé sur les dossiers, éliminant dans un premier temps un certain nombre de candidats, retenant 5 candidats la deuxième fois, passant une journée complète et j'y étais, nous y étions, à écouter les propositions faites par ces différents candidats. Le jury, en toute confidentialité, s'est ensuite prononcé pour, à la majorité, retenir l'un des candidats, ce qui a été fait et depuis cette journée du 5 octobre 1994, nos services sont entrés en relation avec le futur Directeur du Théâtre de façon à mettre au point un contrat dont les éléments les plus importants vous sont indiqués dans ce rapport.

Je voudrais, à l'adresse des Amis du Théâtre, dire qu'à Besançon il n'y a pas de fait du prince. Il n'y a pas, Mesdames, Messieurs qui êtes dans le fond de cette salle, de prince à Besançon. Il y a un maire qui agit honnêtement, scrupuleusement, qui respecte les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer tous les marchés, tous les appels de candidatures, etc. sans privilégier qui que ce soit même si c'est un ami, je tiens à le préciser. Il n'y a aucun lien entre un ami et une délégation de gestion que le maire doit assumer en fonction des résultats d'un jury ou d'une commission. J'ai toujours respecté à la lettre toutes les décisions des commissions, même si dans certains cas cette décision ne correspondait pas à ce que personnellement je souhaitais ou voulais. Je tiens à préciser les choses en disant que je suis absolument sourd à tout ce qui peut venir d'un côté ou d'un autre mettant en cause la façon dont on procède quand il s'agit ici par exemple de renouveler la direction du Théâtre Municipal et de la Saison Lyrique. J'ai lu attentivement le compte rendu de l'assemblée générale des

Amis du Théâtre et je dois préciser que ce jury n'était pas un jury d'opérette, mais un jury composé de personnes qualifiées, aussi qualifiées que vous tous pour juger les propositions des candidats. Ce jury a examiné les saisons, les opéras et les opérettes qui allaient y être joués. Même si une association se constitue pour défendre telle ou telle chose, je dis : attendez de voir ce qui sera présenté, ne faites pas de procès d'intention ! Nous avons retenu une candidature dans un souci d'équité et d'honnêteté. Nous avons écouté et questionné les candidats. Nous avons réfléchi pour voter et je respecte la majorité qui s'est dégagée de ce jury. Donc le jury ne saurait être remis en cause, ni le choix du futur directeur, par l'assemblée communale, quelles que soient les pressions exercées ici ou là. Je crois que c'est très clair. On peut avoir ses idées mais je n'admets pas qu'on mette en cause l'intégrité des 13 membres du jury réunis pour écouter les candidats et choisir le futur directeur du Théâtre Municipal. Voilà ce que voulais dire en introduction.

Le contrat proposé ici avec M. Didier BRUNEL, le futur directeur du Théâtre, mis au point maintenant par notre Service Culturel et le Secrétariat Général, ne saurait mettre en cause l'amitié qui me lie à un directeur de Théâtre avec lequel le Théâtre Municipal fonctionnait bien et qui nous a toujours donné satisfaction. Mais je le répète, tout s'est passé dans la plus grande transparence. D'ailleurs le Président des Amis du Théâtre a pu le constater lui-même puisqu'il faisait partie du jury. En lui cédant la parole, je vais essayer de comprendre le fond de la pensée des Amis du Théâtre.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne suis pas ici ce soir le représentant des Amis du Théâtre Lyrique et je parle en mon nom personnel.

Je crois que les choses sont extrêmement claires. Monsieur le Maire, vous ne serez pas surpris que j'intervienne ce soir sur ce dossier qui concerne l'avenir de l'art lyrique à Besançon. Il fait, comme chacun le sait, partie intégrante de notre patrimoine culturel et naturellement tous nos concitoyens se sentent concernés par le choix actuel de la Municipalité. Dois-je vous rappeler que je me bats, non pas depuis quelques semaines, mais depuis de nombreuses années contre les adjoints successifs dont l'objectif commun bien connu était de remettre en cause inlassablement les programmations lyriques du Directeur du Théâtre, appréciées par le nombreux et fidèle public bisontin. A la Commission des Affaires Culturelles, j'ai été maintes fois au courant de ces positions qui étaient d'ailleurs très claires.

Souvenez-vous, Monsieur le Maire, lors de la démission de M. Bernard LIME, vous nous avez dit dans cette même salle que vous étiez d'accord avec lui à 95 % sur la politique culturelle conduite par la Ville, votre seul désaccord portant sur le lyrique. Depuis, Monsieur le Maire, vous avez changé d'avis à notre profond regret à moins que votre Adjoint ait été le plus fort pour imposer ses vues personnelles sur cette question.

Je ne vous parlerai pas du choix du futur directeur, l'homme a droit au respect. En ce qui me concerne, et je suis là aussi très clair, je n'ai pas voté pour ce candidat. Je sais que la politique qu'il construira est celle de votre Adjoint et quelques-uns de ses amis peu soucieux de ce que pense la grande majorité du public qui n'a pas été consulté et dont les représentants associatifs n'ont pas été écoutés. Rien n'est jamais irréversible et le renoncement n'est pas dans la nature des Bisontins qui se souviendront. Pour ces raisons, et je ne juge pas l'homme comme je viens de vous l'indiquer, mais pour les programmations qui devront être proposées en parfait accord avec l'Adjoint comme le précise le contrat, je voterai contre ce dossier.

Je voudrais vous poser également deux questions parce que des bruits circulent mais c'est simplement pour mon information. On dit que le futur directeur, contrairement à ce qu'on nous a dit ne souhaiterait pas reprendre l'ensemble du personnel administratif du Théâtre, et deuxièmement qu'il demande que la Mairie lui fournisse le matériel informatique et de bureau, celui du Théâtre appartenant à M. PATRICK, quelle est la position de la Mairie ?

M. LE MAIRE : Je voudrais déjà répondre à notre collègue M. SALOMON que je n'ai pas changé d'avis par rapport aux 95 % d'accord qui étaient avec Bernard LIME, les 5 % qui nous opposaient portaient sur la rénovation du Théâtre dans les conditions qui sont faites et non pas sur un Théâtre style Ledoux, etc. que proposait Bernard LIME. Donc il n'y a pas d'opposition supplémentaire entre Bernard LIME et moi. D'autre part, Marcel FERRÉOL qui a repris cette compétence a fait son travail très correctement et je l'apprécie autant que j'avais apprécié Bernard LIME. On ne peut pas être à 100 % d'accord avec tous ses Adjoints, heureusement sinon vous vous poseriez des questions.

Ce que je vous reproche, c'est de juger avant même qu'on ait eu la possibilité d'apprécier un premier spectacle donné par un futur directeur, que d'entrée vous disiez « nous ne voulons pas partager avec vous les dépouilles de ce théâtre que nous aimons, nous dénonçons votre fanatisme culturel, vous avez un mépris du public qui est inacceptable ». Tout cela, je ne peux pas l'accepter. Nous ne méprisons pas le public. Nous n'avons pas de fanatisme culturel, ce n'est pas vrai. Nous n'avons peut-être pas la même conception du lyrique que vous et les Amis du Théâtre mais chacun peut quand même avoir ses opinions. Je demanderai d'ailleurs à Marcel FERRÉOL de nous dire ce qui va se passer la saison prochaine. Vous verrez qu'il y aura des opéras, c'est dans le contrat, qu'il y aura des opérettes, c'est dans le contrat aussi, que vous serez amené à juger si vous voulez bien y participer. Vous n'acceptez même pas de dialoguer avec le futur directeur, c'est votre droit mais je vous le reprocherai quand même gentiment car si vous voulez savoir ce qu'a dans la tête notre nouveau directeur, allez le voir. Il vous a proposé de vous rencontrer, vous ne voulez pas, libre à vous ! En ce qui concerne le détail, nous respecterons le cahier des charges notamment pour le personnel, il y a un article qui est prévu, que nous ferons respecter et nous allons discuter avec ce Directeur pour savoir ce qu'il fera, comment il le fera, etc. Tout cela, c'est de l'intendance mais ce qui m'ennuie surtout c'est que l'action lyrique que nous voulons mener dans ce Théâtre, vous la critiquez d'emblée sans même la connaître, sans même savoir ce que cela donnera.

Nous nous donnons rendez-vous dans une année. On aura donné à ce moment-là un ou deux opéras et une ou deux opérettes. Vous me direz alors ce que vous en pensez. Mais vous ne pouvez pas d'emblée dire que s'il vous présente les Noces de Figaro, elles seront mauvaises. Pourquoi ? Je crois qu'un Directeur peut très bien faire un bon boulot et doit être jugé sur les actions qu'il mettra en œuvre au Théâtre.

M. PINARD : Ce qui m'inquiète, c'est ce que j'appellerai le grand écart. J'avais été extrêmement surpris de lire dans le quotidien La Croix, numéro du 15 août 1993, un article sur la culture en Franche-Comté. Et dans cet article, une critique au vitriol de ce que faisait la Ville de Besançon, je lis « *le Théâtre Municipal absorbe l'essentiel des crédits de la Ville pour accueillir des opérettes antédiluviennes. Si nous épinglons au passage la belle ville horlogère et sa défaillance culturelle, c'est aussi pour rappeler qu'elle n'est pas la seule et que le syndrome « Mlle CSARDAS » frappe toujours de nombreuses villes de France. Clientélisme pour clientélisme, MM. les Maires devraient au moins veiller à dépoussiérer le genre et secouer les parasites qui s'y accrochent* ». Question de respect des électeurs, respect aussi d'une expression artistique qui mérite mieux. Il se trouve que le directeur de la publication était Bisontin, Noël COPPIN bien connu à Besançon qui a quitté ses fonctions la semaine dernière. Je lui ai dit qu'on attaquait la Ville de Besançon d'une curieuse manière et lui ai demandé si on avait interrogé les services de la Ville pour savoir ce qu'il en était, si on avait consulté l'Adjoint ? Il m'a renvoyé à l'auteur de l'article -voyez c'est bien la pyramide !- et l'auteur de l'article m'a dit que c'était ce qu'on lui avait dit au Conseil Régional. Il est parfaitement vrai qu'au Conseil Régional où l'on a des conceptions qui se veulent avant-gardistes, on considère que ce que fait la Ville est « ringard » et il n'est pas rare...

M. VIALATTE : Vous faites des procès d'intention !

M. PINARD : Non ! Vous voulez que vous cite des noms, Monsieur VIALATTE ? Je suis désolé mais les personnes qui sont citées sont M. CHANEAUX, Adjoint à la Culture à la Mairie de Montbéliard et M. le Directeur du Service Culturel de la Région. Ecoutez, on n'a peut-être pas une bonne oreille pour la musique mais on a quand même des oreilles et l'on sait qu'au Conseil Régional il se dit de telles choses. Je trouve un peu facile d'avoir à l'Hôtel de Grammont une attitude qui dise qu'avec Lionel PATRICK la Ville a réalisé des opérettes antédiluviennes, etc. et d'avoir dans cette enceinte une attitude contraire. C'est le grand écart auquel je faisais allusion et il faudrait un petit peu harmoniser vos vues.

M. FERRÉOL : Monsieur le Maire, vous avez apporté beaucoup d'éléments de réponse sur ce dossier qui est peut-être un peu irrationnel mais c'est la caractéristique de la culture et en particulier de l'art lyrique que de soulever beaucoup de passions.

Si vous le voulez bien, je n'évoquerai pas les problèmes de forme ni les problèmes de ton, on sait qu'en la matière tout ce qui est excessif a souvent très peu d'importance ; je n'évoquerai pas non plus, nous ne sommes pas naïfs, l'aspect évidemment politique ou politicien des choses, la période électorale est proche et cela peut se comprendre.

Je voudrais en particulier, si je le peux, essayer d'apporter quelques éléments de réponse à des gens, à un public passionnément attaché à l'art lyrique avec lesquels je souhaite travailler. Mais je ne suis pas sûr de pouvoir les convaincre. Il y a un vieux principe qui veut qu'avant de dire que ce n'est pas bon, il faut goûter ! Et je pensais que ce principe de la curiosité, goûter avant de juger, est non seulement le premier principe de tolérance mais le principe de base de la culture.

Je voudrais apporter quelques éléments. Le premier que l'on n'a pas évoqué ce soir mais qui me paraît important surtout dans l'ambiance politique actuelle générale en France, est un problème de procédure, de droit. Vous avez rappelé Monsieur le Maire, que la procédure qui a été suivie pour la première fois en France je crois, est le résultat de la loi Sapin qui, en matière de délégation de gestion, a défini les choses de façon très précise. Vous l'avez rappelé, ce n'est ni le Maire, ni l'Adjoint qui ont choisi, mais une commission aidée d'un jury. Je voudrais, sans acrimonie, attirer l'attention de l'association des Amis du Lyrique sur le fait qu'il faut qu'elle soit attentive à cet aspect des choses que lorsqu'une association, qui a tout à fait le droit de défendre des choix artistiques et de se battre pour eux dans son assemblée générale, elle défend plusieurs fois un candidat qui est lui-même candidat à cette délégation de gestion, cela pose problème. Lorsque le Président de cette association est de plus membre du jury, membre de la commission et qu'on a connaissance du compte rendu des réunions du jury, je trouve cela, d'un point de vue purement juridique et je sais que M. VIALATTE est extrêmement compétent en la matière, extrêmement grave. Je ne fais pas de procès d'intention, je n'ai jamais porté le débat là-dessus. Je demande simplement que l'on fasse très attention aux termes que l'on emploie. Traiter le Directeur Régional des Affaires Culturelles, les Directeurs de deux grands théâtres et un certain nombre de personnes qualifiées en matière artistique de jury d'opérette, je trouve cela un déplacé !

Sur le fond, tout est dit dans le rapport. Le cahier des charges n'introduit aucune rupture dans l'orientation générale qui est les opérettes et en particulier la nécessité de maintenir une création et des coproductions à Besançon et les opéras. Je peux être plus précis. Je ne connais pas encore, et personne ici ne connaît en détail la programmation du prochain directeur que nous allons peut-être tout à l'heure valider. Laissons-lui le temps de venir, écoutons-le. Il a donné un certain nombre d'orientations dont vous avez fait part à votre association. Vous jugerez sur pièce mais je constate qu'il y a un PUCCINI, un VERDI, un OFFENBACH, où sont ces deux lignes de partage . De la même façon, j'ai regardé attentivement la programmation depuis 25 ans du Directeur du Théâtre de Besançon et je constate qu'il n'y a pas eu, contrairement au discours tenu, que du VERDI. Je comprends tout à fait que les Amis du Lyrique aiment beaucoup la musique de VERDI. Je partage leur goût mais il y a eu

aussi vous le savez du BARTOK, du HONEGGER, du POULENC... Il n'y a pas d'un côté depuis 25 ans des programmations qui seraient d'une certaine couleur et puis subitement demain quelque chose qui serait une rupture. Nous sommes en plein fantasme mais nous verrons.

Deuxièmement c'est vrai, je vous l'ai dit et je suis prêt à le redire publiquement, que les 450 membres de votre association, ce public bisontin attaché au lyrique est une richesse fondamentale. C'est le fruit de 25 ans de travail d'un directeur qui a effectivement fidélisé et maintenu dans une époque où ce n'était pas facile cette activité lyrique dans la ville. Quel Adjoint à la culture, surtout connaissant le souci qui est le mien et qui est celui de notre ville de l'élargissement du public, ferait fi de ce travail-là et se passerait de ce public-là ? Avec la formule juridique proposée, quel directeur pourrait se permettre de faire un travail sans tenir compte de la richesse de ce public, contre ce public alors qu'il va être redevable de ces deniers dans une économie qui, vous le savez, est très fragile. Nous sommes donc en plein fantasme. Je comprends cette passion parce qu'il y a une inquiétude face à toute nouveauté et dans le domaine de l'art lyrique, c'est très sensible. Mais de grâce, cela a été dit, ne faisons pas de procès d'intention, pas d'a priori. J'avais proposé une rencontre avec le futur directeur, cela me paraissait le minimum de la politesse et je sais Monsieur SALOMON que vous êtes quelqu'un de courtois ; aussi, j'ai été extrêmement choqué de constater que les Amis du Lyrique refusaient de le rencontrer. Je pense qu'il y a là un excès dans la passion difficilement justifiable.

Pour terminer, je le répète, le projet culturel de cette ville est toujours le même et il est très ancien. Nous venons d'inaugurer l'exposition au Musée des Beaux-Arts d'un de nos prédécesseurs à tous, qui était le Conseil Municipal FANART, peintre paysagiste franc-comtois à la fin du XIX^{ème} Siècle, ami de COURBET. Il avait le même souci qui est le mien aujourd'hui, c'est-à-dire de développer la qualité, l'excellence, le rayonnement et élargir le public en s'adressant en priorité à ceux qui n'ont pas la chance dès leur naissance ou par leur milieu social d'avoir accès à la culture. C'était également le premier, c'était fondamental à l'époque, qui s'est battu pour l'ouverture des musées aux enfants des écoles, qui s'est battu pour les bibliothèques publiques, c'est extraordinaire. C'est un vieux républicain de la fin du XIX^{ème} Siècle.

Il y a une continuité dans cette politique culturelle mais ne créons pas des ruptures là où il n'y en a pas.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement M. FERRÉOL nous a invités à rencontrer le futur directeur qui, jusqu'à présent et à preuve du contraire, n'est pas encore le Directeur du Théâtre ; il le sera ce soir si effectivement une majorité du Conseil Municipal vote pour lui. Et c'est ce que nous avons dit. D'autre part, il y avait un problème d'agenda. On nous a invités le vendredi pour le mardi après-midi et un certain nombre d'adhérents n'étaient pas là. J'ai écrit à M. le Maire de Besançon pour lui dire, et c'était aussi un point de vue des Amis du Théâtre, que M. FERRÉOL ne nous ayant jamais écoutés, notre seul interlocuteur désormais était le Maire de Besançon. On a toujours dit que l'on rencontrerait le Directeur du Théâtre, le futur, quand il serait effectivement nommé par l'assemblée municipale.

On essaie de faire en sorte que je sois d'abord l'homme politique qui profite de la consultation future pour parler du théâtre lyrique. Cela a été dit, je l'ai entendu.

M. LE MAIRE : Je ne l'ai jamais pensé.

M. SALOMON : Peut-être pas vous, Monsieur le Maire, mais d'autres y ont pensé.

M. LE MAIRE : Y a-t-il longtemps que vous défendez le lyrique ?

M. SALOMON : Cela fait très longtemps. Cela fait plus de 20 ans que je suis président du Comité des Amis du Théâtre.

M. LE MAIRE : Si cela vous vaut la deuxième place sur la liste pour les municipales, tant mieux mai on n'y a pas pensé du tout.

M. SALOMON : Je vais être honnête sur cette question. Le choix de la deuxième place sur la liste pour les municipales est une affaire de parti politique et jusqu'à preuve du contraire, il y a des bruits qui ont circulé mais rien n'est fait. J'en profite puisque la parole m'est donnée sur cette question (rires), pour le signaler. Vous avez eu l'information très précise et pour les numéros suivants, vous verrez plus tard !

M. LE MAIRE : Excusez-moi, Monsieur SALOMON mais je lis attentivement l'Est Républicain qui est toujours bien informé !

M. SALOMON : Moi également et c'est pour cela que je suis souvent très intéressé car on y apprend des tas de choses importantes. Alors c'est un scoop (rires) ; il est possible que je sois le numéro 2 mais pour l'instant rien n'est décidé.

M. LE MAIRE : On vous le souhaite, Monsieur SALOMON.

M. SALOMON : En ce qui concerne l'aspect politique, donc je suis très clair, Monsieur le Maire, cela fait près de deux ans que je vous vois périodiquement. Vous connaissez ma position, je vous l'ai expliquée très clairement et vous avez eu l'amabilité de recevoir plusieurs fois les Amis du Théâtre. Il y a deux ans, une pétition recueillant 5 000 signatures vous a été remise très officiellement dans votre bureau, donc vous connaissez depuis longtemps la position des Amis du Théâtre et elle n'a pas varié. Je vais vous dire très franchement qu'on préférerait ce soir ne pas être obligé de parler de cette question si le problème avait été réglé d'une autre façon. Il se trouve que cela a été réglé de cette façon-là ; il est normal qu'une association s'exprime et elle le fait très librement.

D'autre part, je dois vous dire que j'ai posé la question, il y a un certain nombre de témoins ici, devant l'assemblée générale des Amis du Théâtre à deux reprises. Le 18 juin dernier, il y a eu une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle j'ai expliqué quelle était ma position et que cela pouvait éventuellement gêner les Amis du Théâtre. J'ai été très clair et c'est une question pour moi d'honnêteté. A l'unanimité les présents m'ont demandé de continuer ce qu'ils estimaient le combat pour défendre ce qu'ils aiment, donc j'ai été reconduit dans cette fonction. Il y a eu ensuite, le 23 octobre dernier, l'assemblée générale des Amis du Théâtre ; j'ai reposé la même question à laquelle il m'a été répondu que pour les Amis du Théâtre, ce n'était pas un problème politique. Quand on parle d'ailleurs de jury d'opérette, c'est l'une des personnes présentes qui a employé ce terme qui a été relevé par la personne chargée du secrétariat. Cette assemblée générale a réélu le comité sortant à l'unanimité avec un membre nouveau qui est un de vos anciens adjoints aux affaires culturelles, qui a d'ailleurs toujours défendu le théâtre lyrique et que l'on a été très heureux d'accueillir. Il était membre depuis longtemps de notre association et nous lui avons demandé si cela lui ferait plaisir de travailler à nos côtés, ce qu'il a fait, c'est M. Jacques BRETON qui est un ami depuis de très nombreuses années. C'est là toute la nouveauté, effectivement le comité a été reconduit avec cette demande unanime de dire «soutenez-nous et continuez à vous battre». Aussi, j'ai prévenu un certain nombre de personnes, dont notamment votre Directeur de Cabinet, que les Amis du Théâtre allaient continuer ce combat qui est le leur et j'avais même expliqué à cette occasion comment ils le mèneraient. Donc je puis vous dire que cela a été extrêmement clair. Aujourd'hui, il y a un nouveau directeur, on verra sa programmation, mais vous savez, l'Association des Amis du Théâtre est antérieure à la venue de M. PATRICK.

M. LE MAIRE : Elle a 20 ans de plus !

M. SALOMON : Exactement. C'est le regretté M. BRIFFOD qui avait créé cette association qui a un vieux passé sur Besançon. M. PATRICK est arrivé après une mauvaise expérience avec M. LUCCIONI, tous ceux qui sont ici s'en souviennent. Il avait malheureusement vidé le Théâtre et également les caisses et ce sont les Amis du Théâtre, en accord avec la Municipalité qui les subventionnait, qui montèrent un spectacle. Nous avons demandé un professionnel car nous n'étions pas compétents et ce fut M. PATRICK qui commença à monter les spectacles. Il fut ensuite naturellement reconduit pendant des années comme Directeur du Théâtre.

Quand on parle de politique, je suis très à l'aise ; je ne sais pas ce que pense M. PATRICK, la seule fois où M. PATRICK a fait un acte public, souvenez-vous Monsieur le Maire, c'est quand vous l'avez choisi comme grand électeur quand vous étiez candidat au Sénat et que naturellement il a voté pour vous, je suppose ! (rires) parce que le vote est secret. Moi, m'a-t-il dit, je vote pour le Maire que j'apprécie et qui est M. Robert SCHWINT. Mais c'est la seule fois où M. Lionel PATRICK a évoqué un problème politique et je n'ai jamais discuté politique avec M. PATRICK. Il pourrait vous le confirmer, nous n'avons jamais évoqué aucune élection entre nous. Voilà ce que je tenais à vous dire, Monsieur le Maire, pour être très clair.

Je ne suis pas là en tant que Président de l'Association des Amis du Théâtre et ce que je voterai, je le voterai à titre personnel. Si parmi les membres du Conseil Municipal, d'autres veulent voter comme moi, ils voteront. J'attendrai demain effectivement de voir le nouveau directeur, celui qui sera sans doute choisi ce soir. Je le rencontrerai avec les Amis du Théâtre, on discutera, on lui renouvellera notre position qui est une position très nette et on la renouvellera pour le public bisontin.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, il faut bien reconnaître que sur ce dossier, vous êtes tout de même un peu empêtré depuis plusieurs années. Vous avez commencé à nous faire le couplet de l'intégrité auquel vous nous habituez de plus en plus, on ne sait d'ailleurs pas bien pourquoi.

M. LE MAIRE : Si, je sais pourquoi Monsieur JACQUEMIN, parce que l'intégrité en politique c'est de plus en plus rare, c'est pour cela que j'insiste !

M. JACQUEMIN : Mais jamais personne ne vous fait un procès d'intégrité, je ne sais pas pourquoi vous ramenez toujours cela, ces fausses colères, on les connaît maintenant depuis le temps qu'on vous pratique !

Revenons aux choses plus sérieuses concernant ce que vous voulez faire en réalité avec le Théâtre. Ce dossier, dont nous avons dans ce Conseil Municipal, parlé à de nombreuses reprises, a écarté l'un de vos Adjoints chargé de la culture il y a quelques années puis M. FERRÉOL a repris cette responsabilité. Pour autant, je dois vous dire qu'on n'y voit pas plus clair dans votre politique culturelle qui s'attache au Théâtre. Nous aurions pu nous attendre à ce que, à quelques mois des élections municipales, devant choisir un nouveau directeur de théâtre, vous définissiez pour les Bisontins ce que vous vouliez faire à l'occasion de cette délégation de gestion, car quel est le meilleur moment, après une longue présence de M. Lionel PATRICK pour essayer dans le débat de fixer la politique, que celui d'engager un nouveau responsable. Or, à ma connaissance, cela n'est pas fait. Je conviens bien qu'il faut dans le cadre du choix de cette personne avoir des débats quelquefois confidentiels, mais pour autant, aujourd'hui ce que nous n'arrivons pas à connaître, c'est cette fameuse programmation. C'est bien là que vous jetez le trouble dans les esprits. On ne peut pas nier l'existence du lyrique et de l'association importante que préside Claude SALOMON. Ceci étant dit, nous n'avons pas d'élément très précis sur ce qu'entend faire le nouveau directeur. Nous ne demandons pas mieux que d'avoir des éclaircissements et quand on nous dit d'aller voir ce Directeur, je crois que c'est plutôt dans cette enceinte que l'on doit en discuter et on ne va pas s'amuser à faire

de telles démarches. Vous l'avez dit vous-même, attendons de voir dans les années futures ce qui va se passer mais je trouve cela assez mal venu, à la veille d'une consultation électorale, puisque le directeur que vous nous proposez ce soir va venir après le renouvellement du Conseil Municipal et pour une période de trois ans. Voilà la réflexion que je voulais vous faire et c'est cette imprécision qui est en réalité à la source du conflit que nous vivons ce soir et cette affaire-là, à mon sens, mériterait des explications.

Quant à nous, Monsieur le Maire, «Une Ambition pour Besançon», devant cette situation-là nous ne prendrons pas part au vote. Nous n'avons pas les éléments aujourd'hui de programmation qui nous permettent de juger si le choix qui est fait ce soir est le bon et loin de mon idée le procès d'intention. C'est votre choix, votre responsabilité, nous ne prendrons pas part à ce vote.

M. LE MAIRE : Je voudrais répondre très clairement à M. JACQUEMIN qui nous fait toujours le coup de celui qui n'est jamais suffisamment informé, qui n'a jamais suffisamment de détails, etc. Aussi, je renvoie M. le Député JACQUEMIN à notre séance du 13 décembre 1993 où nous avons, à propos de la direction du Théâtre Municipal, lancé la procédure de publicité. Il y a deux pages de délibération où sont indiquées les missions que nous voulons confier au Directeur de Théâtre, missions d'action culturelle, missions de gestion. Pour le choix du délégué, on a énuméré un certain nombre de critères : un projet de budget, un projet de programmation, des références professionnelles, etc.

On s'est adressé aux Amis du Théâtre tout à l'heure en leur disant que leur intérêt était de rencontrer le futur Directeur pour savoir exactement ce qu'il va faire, s'il va donner le FAUST de GOUNOD ou du VERDI mais pour le choix d'un Directeur de Théâtre, tout a été clair. On a discuté ici le 13 décembre dernier de cette opération et on a lancé la procédure. On est revenu une deuxième fois vers vous après que le jury se soit une première fois prononcé et n'ait retenu aucun candidat. On a procédé alors à un deuxième appel à candidatures alors il ne faut pas nous dire plus d'un an après que vous n'êtes pas informés. Cela ne prend plus. Je dis que simplement vous essayez de fuir le débat mais ne dites surtout pas que c'est par manque d'informations, de précisions, de réflexions. Vous aviez, «Une Ambition pour Besançon», un représentant qui était au jury qui peut lui aussi vous informer de la façon dont cela s'est passé, comment on a choisi, etc. Monsieur SALOMON, vous étiez là au titre d'«Une Ambition pour Besançon» ? Donc je pense que c'est faire un mauvais procès d'intention que de dire qu'on n'a pas encore suffisamment de renseignements.

Mme DUFAY : Je veux intervenir pour regretter, en tant que membre de la Commission Culturelle, les termes qui sont utilisés par l'Association des Amis du Lyrique en direction de l'Adjoint. Parler de sa volonté destructrice, parler de son fanatisme culturel, comme cela lui va mal, lui qui est un homme d'ouverture, de dialogue et extrêmement disponible sur tous les dossiers qu'on aborde à la Commission Culturelle. Je me demande si en fait ce n'est pas parce que nous sommes très clairs qu'il y a autant d'opposition, car nous avons été très clairs sur la procédure réglementaire utilisée et nous sommes très clairs sur la politique. Elle a été définie, on vous l'a dit tout à l'heure, elle n'a pas changé. Elle a été contenue dans le cahier des charges qui a été soumis lors de la procédure d'appels d'offres.

M. LE MAIRE : Je voudrais répondre aussi à M. SALOMON que c'est vrai que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se voit, vous Président des Amis du Théâtre, et moi le Maire. Cela fait des années que vous me dites que vous souhaitez maintenir le théâtre lyrique avec un Directeur qui est Lionel PATRICK et qui vous donne satisfaction. Je comprends très bien cela mais admettez quand même qu'un jury peut avoir une appréciation. Et je ne vois aucun aspect de politique politicienne dans le débat de ce soir venant de vous, il y a trop longtemps qu'on se connaît !

M. SALOMON : Comme je l'ai dit, je ne juge pas l'homme.

M. LE MAIRE : Ce que je vous reproche, c'est de juger un peu trop vite, et le Maire et l'Adjoint aux Affaires Culturelles.

Mme FOLSCHWEILLER : Je veux simplement dire à M. JACQUEMIN que je suis agacée par ce qu'il dit car vraiment tout est expliqué dans le cahier des charges et Marcel FERREOL nous a aussi tout expliqué. Il a bien dit qu'il fallait attendre pour juger et c'est vrai qu'on ne peut pas émettre de jugement par avance. En ce qui concerne le jury, je suis intervenue moi-même en son temps pour poser des questions sur sa composition et je crois qu'il n'y a plus rien à redire à ce propos et sur les décisions qui ont été prises. Il n'y a pas lieu de refuser le vote maintenant. On verra ce que vous direz tout à l'heure sur la ZAC Louise Michel où vous avez refusé le vote aussi en son temps.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je note dans ce débat deux choses. La première, c'est que d'évidence il y a sur la programmation, quoiqu'en dise Michèle FOLSCHWEILLER, des appréciations divergentes des choix qui sont faits. Vous écrivez en page 1 de votre rapport une phrase toute simple que je reprends : «la programmation sera arrêtée après accord de l'Adjoint chargé de l'Action Culturelle». C'est bien le signe que même si nous avons ce soir (protestations) -merci de me laisser terminer- des orientations qui nous sont offertes par le Maire-Adjoint et par le Maire lui-même en matière de programmation, celle-ci n'est pas définitivement arrêtée. Ce que nous aurions souhaité au moment où nous changeons de directeur, où nous changeons par conséquent le mode de gestion du Théâtre, c'est que pour la première saison un engagement plus précis nous soit apporté. Et puis il y a un second sujet qui est évoqué ce soir, c'est celui, au terme d'une procédure qui s'est déroulée et personne ne l'a contestée, d'une manière tout à fait normale, de choisir le futur directeur parmi les candidats qui ont soumissionné et le jury a proposé au Conseil Municipal le choix de l'un d'entre eux. Je pense, parce qu'il s'agit Monsieur le Maire, d'une décision qui implique des hommes et un choix personnel de chacun d'entre nous, peut-être aussi parce qu'il y a dans cette salle un ou plusieurs de ces candidats, qu'un vote à bulletin secret serait souhaitable parce que c'est un sujet délicat que nous abordons. Je vous soumets cette question et je vous en laisse juger.

M. LE MAIRE : Je voudrais vous parler de la procédure à utiliser, Monsieur VIALATTE ; il y a une confusion. Le choix du Directeur du Théâtre est fait. On ne vous demande pas ce soir de choisir le directeur. Il a été proposé par un jury et accepté par la Commission de Délégation de Gestion. Ce que vous entérinez ce soir, c'est le contrat qu'on doit passer avec M. Didier BRUNEL.

M. VIALATTE : Je reprends la parole et je vous lis, c'est votre rapport : le Conseil Municipal est donc invité à 1) décider de déléguer à M. Didier BRUNEL la direction de la saison lyrique et musicale et la direction du Théâtre. Décider de déléguer, le jury propose, le Conseil Municipal dispose car il est la seule instance délibérante. Le jury n'a qu'un pouvoir de proposition, Monsieur le Maire vous le savez fort bien. Nous allons décider ce soir de ratifier ou non le choix du jury de concours, je suis formel. Et ensuite, nous vous autorisons à signer la convention si nous faisons le choix de déléguer à l'intéressé. Je suis formel.

M. LE MAIRE : Il y a confusion ou dans votre esprit ou dans le mien. Le choix a été fait par la Commission chargée de la Délégation de Gestion qui est la même commission que celle des marchés. On vous demande de confirmer mais la seule décision de la commission, ce qui est fait pour les délégations de gestion suffirait, c'est la loi Sapin que nous appliquons. Mais on ne va pas se chamailler là-dessus, cela n'en vaut vraiment pas la peine, on fera, si vous le souhaitez, un vote secret sur le choix du directeur.

M. FERREOL : J'ai oublié de répondre à une question précise de M. SALOMON. Comme je constate que la question de la programmation intéresse manifestement beaucoup de monde ce soir avec toutes les remarques que nous avons faites, nous avons des orientations de programmation qui ont été communiquées. Je crois d'ailleurs que le futur directeur l'a évoqué aussi mais il est évident que

c'est le directeur qui va le préciser. Donc tout le monde ce soir est très intéressé de connaître le détail de la programmation ; aussi, je vais vous préciser plusieurs choses. Premièrement sur l'accord concernant l'Adjoint, c'est une clause qui a toujours figuré au contrat. Ensuite, j'ai sous les yeux le projet de programmation pour les trois saisons à venir. Je vais vous donner des éléments.

M. LE MAIRE : Ce sont des éléments qui ont été donnés au jury.

M. FERRÉOL : Ils ont été donnés au jury mais je vais les préciser, ne serait-ce que pour montrer qu'il n'y a pas de rupture comme cela a été dit. Il est prévu en matière d'opéra la Bohème de PUCCINI, un Bal Masqué de VERDI, quatre petits opéras sur des textes de BRECHT montés avec Charlotte NESSI, René LOYON, Peter CSABA et le Centre Polyphonique, on est dans un projet réunissant de nombreux partenaires de grande qualité, partenaires locaux et régionaux. Il est prévu Didon et Enée de PURCELL, c'est du baroque et Medea Material de Pascal DUSAPIN, du contemporain. Voilà en matière d'opéra. En matière d'opérette donc dans les propositions, nous avons Frédérique que tout le monde connaît bien de LEHAR, nous avons Bataclan d'OFFENBACH et nous avons Julia MIGENES qui va revenir, ainsi que l'Amour Masqué de MESSAGER. Voilà, j'ai été précis. Je n'évoque pas le volet musical qui, vous savez est important, je l'ai sous les yeux : chansons populaires napolitaines, COUPERIN et CHABANCEAU DE LA BARRE, MARINI, JULIETTE pour la chanson française, la grande parade du Cabaret de l'Ange Bleu, l'ensemble inter-contemporain. Nous avons les chœurs d'hommes de Corse, trio à cordes de Paris, récital François-René DUCHABLE et l'Orchestre de Besançon en liaison avec le Contrepoint.

Je trouve un peu difficile l'exercice que vous me demandez si vous me le permettez, un peu injurieux par rapport au nouveau directeur. On a beaucoup parlé d'éthique ce soir. Je trouve très choquant qu'au moment où la Ville accueille un nouveau directeur de réputation nationale, on lui fasse un procès d'intention, on le juge et on l'exclut avant de l'avoir écouté. Deuxièmement, on me demande à moi de présenter un programme alors qu'il n'est pas encore nommé. Ces éléments du programme, je les ai entendus un soir évoqués par ce directeur sur une chaîne régionale et vous le savez très bien, Monsieur SALOMON, soit en tant que représentant de l'opposition au sein du jury, soit en tant que président, parce qu'on ne sait jamais, des Amis du Lyrique, vous aviez ces éléments d'information. Alors lorsqu'on parle d'honnêteté et d'éthique, jouons franc jeu.

M. LIME : Je suis désolé de prolonger sans doute inutilement le débat. L'affaire est très claire, pour moi elle l'est depuis longtemps d'ailleurs mais cela me démange un peu dans une affaire qui a toujours été pour moi très sensible et puis la lecture de ce ridicule papier me pousse à intervenir. Ce qui m'inquiète c'est que cela s'appelle numéro 1, ce qui laisse craindre qu'il y aura un numéro 2 mais je ne vois pas comment on peut faire pire dans le numéro 2, ils vont avoir du mal ! Il y a notamment dans ce papier cette formule qui me paraît ahurissante : «on ne nous imposera jamais des spectacles qui ne nous intéressent pas et on dénonce la dictature de l'Adjoint». Où est-elle la dictature ? Je voudrais dire à l'association non représentée ici, on l'a bien comprise elle n'est pas représentée ici, elle ne s'est pas exprimée ici cette association, c'est que ce n'est sûrement pas au Président d'une association à imposer la politique culturelle à la Ville. Là vous vous trompez complètement dans le rôle des associations et c'est une erreur extrêmement grave.

Je dois dire qu'il peut être très agréable de ne plus être Adjoint pour deux raisons, d'abord c'est le successeur qui se fait attaquer mais peut-être que, et je voudrais répondre là à Marie-Marguerite DUFAY quand elle disait tout à l'heure qu'elle ne comprenait pas qu'on puisse accuser Marcel FERRÉOL de fanatisme culturel, de volonté, ils se sont trompés, ils ont confondu avec l'ancien Adjoint sans aucun doute, c'est peut-être cela qui fait qu'ils n'ont pas encore changé leur vocabulaire en un an mais il faut un temps d'adaptation. C'est quand même agréable quand c'est le successeur qui se fait attaquer et puis quand on n'est plus Adjoint on est complètement libre de dire ce qu'on a envie de dire et ce soir j'ai envie de dire vraiment ce que je pense.

Je me suis longtemps retenu même si on m'avait bien compris dans les années récentes. Je voudrais m'exprimer en tant que «lyriquomane» parce que voyez-vous je suis un passionné du théâtre lyrique, c'est comme cela (réactions), c'est un chœur ? Cela me fait penser au chœur à bouche fermée de Mme BUTTERFLEY, c'est tout à fait cela mais PUCCINI est quand même meilleurs mais il y a là une tentative de création contemporaine de la part du public et il faut la saluer ! Je voudrais m'exprimer en tant que «lyriquomane» et je voudrais dire d'abord que ce soir je suis content, franchement content, notamment que Marcel FERRÉOL soit arrivé au bout d'un processus que j'avais essayé pour ma part de conduire mais je n'y ai pas réussi. Il a réussi là où j'ai échoué. Je voudrais l'en féliciter, le remercier et cela me paraît tout à fait important car j'ai, pour ma part, essayé d'aboutir à cela, ce remplacement à la direction du Théâtre, on y arrive et cela me paraît extrêmement sain pour la politique culturelle de la Ville. Ce soir c'est un bon soir tout simplement pour la politique culturelle de la Ville ! Pourquoi est-ce un bon soir ? (protestations dans la salle). Parce que jusque-là -vous êtes toujours aussi drôles mais on s'en fiche- et je le dis franchement comme je le pense en tant qu'amateur de lyrique, la saison lyrique de Besançon était tout simplement médiocre (protestations dans la salle). C'est mon point de vue personnel et j'ai bien dit que, n'étant plus en charge de quoi que ce soit, je pouvais m'exprimer très librement en tant qu'amateur de théâtre lyrique et je le dis franchement. Je l'ai toujours dit d'ailleurs lorsque ce n'était pas en public, la saison lyrique de Besançon était médiocre parce qu'elle était en total décalage avec les possibilités qu'avait la Ville de Besançon en la matière. Et je n'en veux qu'une preuve, c'est l'extraordinaire programmation qui nous est offerte pour la queue de saison qui va se dérouler jusqu'au mois de septembre. Je suis ahuri et tout amateur et ami du théâtre lyrique devrait s'élever contre cette programmation et je suis surpris que les fameux amis si nombreux ne le fassent pas. Il y a notamment cette année la programmation de Don Carlo de VERDI, qui connaît Don Carlo de VERDI ici ? Qui peut dire qu'on est capable de monter cela à Besançon ? Quiconque ose le dire ment. Peu de scènes lyriques actuellement ont le culot de monter cet opéra qui exige un chœur énorme, un orchestre considérable, qui exige au moins six voix du plus haut niveau, deux voix de femme, un soprane, un mezzo-soprane, un ténor, un baryton et deux très grandes voix de basse. On est incapable de monter sérieusement cet opéra à Besançon et je dis que quiconque prétend le monter, prétend proposer une saison particulièrement médiocre. Voilà notamment ce qui me fait porter un constat très négatif sur ce qui était. Ce qui nous est offert aujourd'hui c'est enfin une ouverture sur un renouvellement de la perception du lyrique à Besançon et les indications que Marcel FERRÉOL vient de donner, quant à ce qui était envisagé pour la prochaine saison, me rassure très largement et me fait dire qu'enfin il y aura une politique du théâtre lyrique à Besançon qui sera une vraie politique culturelle, sans pour autant bien évidemment rejeter une approche parfois traditionnelle du lyrique. Il y a ce soir une ouverture et maintenant je souhaite que le nouveau directeur s'engouffre dans ce que l'on attend de lui. Je n'ai aucun doute quant à sa capacité à le faire.

M. LE MAIRE : C'est un avis très personnel de Bernard LIME comme il l'a indiqué tout à l'heure.

M. JACQUEMIN : Deux mots simplement pour dire à M. FERRÉOL qu'on n'a pas de leçon d'éthique à recevoir premièrement et que deuxièmement notre souci n'est pas d'accueillir en bien ou en mal M. BRUNEL que nous ne connaissons pas par ailleurs. Donc, je ne vois pas bien, Monsieur FERRÉOL, comment se place votre propos.

M. SALOMON : J'ai posé deux questions pour mon information personnelle, je vais les reprendre. On dit que le nouveau directeur ne souhaiterait pas reprendre l'ensemble du personnel administratif du Théâtre, première question et deuxième question, que le futur directeur demande que la Mairie lui fournisse le matériel informatique et de bureau. J'aimerais avoir une réponse sur ces deux questions.

M. LE MAIRE : Je me méfie toujours des «on dit», «on m'a dit» etc. Je n'aime pas cela, ce sont des questions insidieuses, des ragots, des rumeurs et vous voulez qu'on en débattenne en séance publique. Je

vous dis simplement que pour l'instant la convention est en discussion entre les services et le futur directeur et je n'ai pas à répondre à une question précise. Il y a un cahier des charges et nous aurons effectivement une reprise du personnel comme il est indiqué dans ce document. Alors matériel informatique ou pas, je n'en sais rien, est-ce qu'il reprendra le fauteuil du directeur ou la chaise du troisième attaché ? La question n'est pas là pour l'instant.

Il y a eu une demande tout à l'heure de M. VIALATTE de savoir si on votait à bulletin secret sur ce qui est indiqué à la page 2, de décider de déléguer à M. BRUNEL la direction de la saison lyrique et musicale et la direction du Théâtre, autoriser le Maire à signer la convention et les cahiers de charges à intervenir, s'engager à inscrire au budget primitif, etc. c'est-à-dire sur les trois paragraphes du bas de la page 2. Selon le règlement, pour un vote à bulletin secret, il faut que le tiers de l'assemblée le demande. Quels sont ceux qui souhaitent un vote à bulletin secret ? 9 Conseillers seulement se prononçant pour, il n'y aura pas vote à bulletin secret. Une dernière précision sur le rapport qui vous a été transmis au sujet de la subvention de 4 MF à verser en deux tranches égales, mes services m'ont demandé d'ajouter qu'à titre exceptionnel 30 % de la première tranche seront versés à la signature du contrat au 1^{er} septembre, de façon à donner un fonds de roulement au futur directeur, ce qui paraît normal, à titre exceptionnel et pour la première année.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (deux Conseillers votant contre et huit ne participant pas au vote), adopte les propositions du Rapporteur.